

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 22 octobre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle BARTHOLDI - La City 2 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h02.

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Yves MAURICE

Etaient absents :

Mme Lorine GAGLIOLO, M. Christophe LIME, M. François BOUSSO, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE,

Secrétaire de séance :

M. Loïc ALLAIN

Procurations de vote :

Mandants : F. BOUSSO, L. GAGLIOLO

Mandataires : N. SOURISSEAU, A. LAROPPE

Délibération n°2020/005386

Rapport n°11 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Demande de subvention du Conservatoire d'Espaces Naturels

Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs : demande de subvention du Conservatoire d'Espaces Naturels

Rapporteur : M. Daniel HUOT, Vice-Président

Commission : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Charte paysagère des collines du Doubs »	Montant du budget 2020 : 8 017 € Montant de l'opération : 4 567 €

Résumé :

La réouverture des coteaux est l'un des enjeux importants de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs. Le Conservatoire d'Espaces Naturels propose de poursuivre en 2021 la réflexion initiée en 2017 pour la mise en place de pâturage sur les collines. Il teste notamment cette année un pâturage bovin / équin sur Beure. Il est proposé que Grand Besançon Métropole soutienne ce projet à hauteur de 4 567 €.

I. Enjeu de réouverture des coteaux dans le cadre de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs

Le Grand Besançon anime depuis 2012 la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs, aujourd'hui signée par 21 communes.

L'enrichissement des coteaux de la vallée est identifié comme un enjeu paysager important dans certains secteurs : l'abandon progressif des activités agricoles et de loisirs entraîne la disparition des prés, des vergers et terrasses au profit d'une végétation arbustive de plus en plus dense.

Cette perte de diversité paysagère a également des conséquences écologiques, avec la disparition d'espèces parfois menacées régionalement et inféodées aux espaces ouverts. C'est le cas notamment de plantes telles que l'orobanche de Bartlingi, le limodore à feuilles avortées et d'oiseaux comme l'alouette lulu ou le torcol fourmilier.

Plusieurs communes signataires de la charte sont sensibles à cet enjeu et souhaitent engager des démarches pour débroussailler des espaces et trouver des solutions pérennes de gestion : le pâturage extensif pourrait en être une. C'est pourquoi le 30 novembre 2018, le Conservatoire d'espaces naturels, Grand Besançon Métropole et les communes d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure et Montfaucon ont signé une convention de partenariat. Son objet définit un cadre de travail partenarial pour développer un projet de pâturage pérenne sur les collines répondant aux enjeux paysagers et de biodiversité.

II. Conservatoire d'espaces naturels Franche-Comté

Les Conservatoires d'espaces naturels ont pour principal objet la préservation de la nature, des espèces, des milieux et des paysages, notamment par la maîtrise foncière ou par la maîtrise d'usage de sites d'intérêt patrimonial.

Leurs quatre missions fondamentales sont connaître, protéger, gérer, valoriser. L'action des Conservatoires est fondée sur la négociation, la concertation et le partenariat public ou privé.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CEN-FC), a été créé en décembre 1991. Aujourd'hui, il est présent au sein de la Maison de l'environnement de Franche-Comté. Il est propriétaire de 200 hectares de terrains et gère 1 600 hectares d'espaces naturels dont deux réserves naturelles : Ravin de Valbois (25) et Côte de Mancy (39).

III. Proposition de travail 2020

Le CEN-FC poursuit la réflexion engagée en 2017 pour la mise en place d'une gestion par pâturage sur les collines d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure et Montfaucon.

Après un premier travail d'animation, de diagnostic écologique et foncier, ainsi que de rencontre d'acteurs réalisé en 2018-2019, il prévoit en 2021 :

- De poursuivre l'accompagnement des communes d'Avanne-Aveney et de Beure pour la maîtrise foncière : procédures biens vacants sans maître, réflexion pour la mise en place d'une association foncière pastorale,
- De mettre en place un pâturage de trois semaines par le troupeau bovin (race Galloway) / équin (race Konik polski) appartenant au CEN sur la commune de Beure. Celui-ci intervient sur les propriétés communales en complément du pâturage caprin déjà existant,
- D'apporter un appui technique et scientifique, en partenariat avec l'opérateur Natura 2000 (EPTB Saône-Doubs), pour la mise en place de pâturage équin sur la commune de Montfaucon,
- D'organiser les réunions de travail et de concertation entre les partenaires du projet.

Ainsi, il est proposé que Grand Besançon Métropole soutienne le projet du CEN-FC à hauteur de 4 567 €.

C/ Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES (Financeurs sollicités)	
Démarches foncières : Beure et Avanne-aveney	2 615.84 €	Grand Besançon Métropole	4 567.30 €
Mise en place du troupeau à Beure	3 782.24 €	Commune de Beure	2 545.50 €
Accompagnement pâturage à Montfaucon	1 739.16 €	Commune de Montfaucon	1 617.50 €
Animation	1 995.66 €	Commune d'Avanne-Aveney	1 402.60 €
TOTAL DEPENSES	10 132.90 €	TOTAL RECETTES	10 889,52 €

III. Perspectives de développement de ce projet

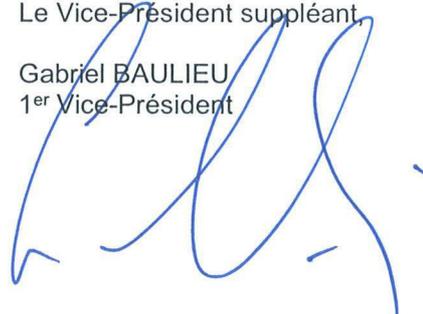
Le projet présenté par le CEN-FC répond à des enjeux de biodiversité et de réouverture paysagère majeurs pour les collines de la vallée. Sa mise en œuvre nécessitera un travail pluriannuel travaillé en Comité de pilotage. Grand Besançon Métropole s'attachera à ce que soit mis en place un suivi écologique des impacts du pâturage et que soit travaillée collectivement la question de l'équilibre économique et de la pérennité du projet mis en place.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de cette subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0